

Au vu du succès de ces campagnes, je souhaiterais aborder avec vous les points qui méritent d'être renforcés pour faire perdurer cet effet. Au regard de ces résultats très positifs, envisage-t-on, en plus de la campagne d'affichage et des distributions de prospectus, de diffuser ces campagnes sur les canaux audiovisuels (radio, télévision, internet, etc.) de manière permanente ?

D'après les commentaires du coordinateur responsable de la ligne Écoute violences conjugales, aucun moyen ne permet actuellement à l'équipe de géolocaliser ses interlocuteurs, pour la simple raison que l'équipe a un rôle d'accompagnateur dans la démarche. Les victimes, en cas de situation d'urgence, sont redirigées vers la ligne 112.

Jugeriez-vous pertinent de doter cette ligne d'écoute d'un mécanisme de localisation des appels émis ?

Enfin, des initiatives sont-elles en cours de réflexion pour renforcer la présence de la Commission communautaire française dans les actions, campagnes et réponses à apporter aux victimes de harcèlement de rue et des violences sexuelles ? Au vu de l'ampleur du phénomène et du nombre de victimes concernées et considérant le travail exemplaire que mène la Commission communautaire française dans la lutte contre les violences conjugales, il me semble primordial que le cadre actuel visant en particulier le harcèlement soit renforcé.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)*

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Sidibé.

**Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).**- À la veille du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, c'est l'occasion de rappeler la réalité dramatique de ce fléau qui touche des femmes partout dans le monde, en tout temps et en tout lieu.

Pour rappel, d'après l'enquête 2014 de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, plus d'une femme sur trois en Belgique a subi des violences physiques et/ou sexuelles depuis l'âge de quinze ans. Pour une sur quatre, ces violences étaient le fait d'un partenaire ou ancien partenaire. À Bruxelles, en 2016, il y a eu 2.300 plaintes pour violences conjugales, plus de 500 plaintes pour violences sexuelles, dont 45 viols collectifs. En Belgique en 2017 - et l'année n'est pas terminée - un article du Soir dénombre 38 femmes tuées parce qu'elles étaient femmes.

Et ces drames ne sont pas éloignés de nous. En septembre, j'apprenais avec beaucoup de tristesse et stupéfaction l'assassinat par plusieurs coups de couteau d'une connaissance par son mari. Un drame repris dans les faits divers. Il existe bien sûr des avancées : je pense aux plans d'action nationaux contre les violences faites aux femmes menés depuis 2001. Depuis 2006, il y a eu également des circulaires prônant la tolérance zéro pour une meilleure collaboration entre les services de police/le Parquet et les services d'aide pour l'accueil des victimes et le suivi des plaintes.

Depuis 2009, il existe une ligne d'écoute téléphonique SOS Violences conjugales et, depuis juillet 2013, une autre ligne est dédiée aux mariages contraints ou subis. Une loi contre le sexisme a été lancée en 2014. Enfin, depuis novembre 2016, une ligne téléphonique SOS Viol, le 0800 98 100, a été rendue gratuite. C'est une bonne avancée.

Il reste toutefois de nombreux défis et enjeux à relever : les places d'urgence, les refuges secrets et sécurisés, l'hébergement à long terme. Ce sont des problèmes cruciaux, tout comme la prise en charge de toutes les femmes, quel que soit leur statut administratif.

Je voudrais tout de même pointer deux bonnes nouvelles. D'abord, l'ouverture d'une nouvelle maison d'accueil en Région bruxelloise pour les victimes de violences conjugales, qui peut accueillir 24 personnes - femmes et enfants - dans un refuge tenu secret ; ensuite, la modification cette année du décret relatif aux maisons d'accueil, afin de leur allouer une subvention pour le posthébergement. C'est un poste important, car il permet de garantir la continuité du suivi et de l'accompagnement des bénéficiaires une fois qu'ils ont quitté la maison d'accueil.

J'en viens maintenant aux harcèlements sexistes.

On se souviendra de ce mois d'octobre, de sa déferlante de hashtags et de témoignages de milliers de femmes concernant les agressions qu'elles vivent au quotidien. Si les réseaux sont devenus aujourd'hui un exutoire, c'est qu'il y avait un vide et que ces femmes ne se sentaient pas assez entendues ni écoutées.

Une digue se rompt aujourd'hui pour toutes ces femmes pour lesquelles le harcèlement sexiste était jusqu'alors passé sous silence. Nous espérons qu'il s'agit aujourd'hui d'un tournant important en la matière. En effet, si la honte n'a pas complètement changé de camp, elle est aujourd'hui aussi présente dans l'autre camp. De nombreuses personnes - notamment les hommes - ont compris l'ampleur du phénomène.

Néanmoins, il nous faut mettre l'accent sur la prévention, l'éducation et la répression. Nous devons aussi lancer régulièrement des campagnes nationales de promotion et d'information. L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) a un rôle important à jouer également puisqu'elle continue à lutter contre les stéréotypes négatifs liés aux femmes, à la fois dans la rue, les médias ou encore la publicité. Le travail que vous réalisez pour le moment n'est pas suffisant. Le monde associatif est déjà sur le qui-vive en la matière.

Fin 2018, la Belgique sera invitée à présenter un rapport sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul qu'elle a signée et ratifiée.

J'en viens à mes questions, Madame la présidente.

Disposez-vous d'un bilan des activités de la ligne d'écoute téléphonique ? Depuis l'affaire Weinstein, constate-t-on des appels relatifs aux harcèlements sexistes ? Cette ligne d'écoute a été renforcée et est à présent joignable 24 heures sur 24 et sept jours sur sept grâce à Télé-Accueil et aux autres pôles de ressources. L'élargissement aux week-ends a-t-il eu des conséquences importantes en termes d'actions et d'appels ?

Enfin, quel est le bilan de la campagne Fred et Marie ou Marie et Fred en termes de visibilité et de diffusion ? En ce qui concerne le harcèlement sexiste, quelles sont les réponses de la Commission communautaire française ? Au-delà des journées dédiées aux femmes ou consacrées à la défense de leurs droits, celle-ci envisage-t-elle de mener des campagnes permanentes ?

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Fremault.

**Mme Céline Fremault, ministre.-** Les réponses qu'appellent vos questions sont particulièrement importantes. En effet, comme nous l'avons déjà relevé, nous sommes à la veille du 25 novembre, jour de manifestation nationale des associations de femmes réunies au sein de la plate-forme Mirabal. Elles interpellent l'ensemble des pouvoirs politiques - au niveau fédéral, régional et communautaire - sur l'urgence et la priorité qu'il convient d'accorder à la lutte contre les violences faites aux femmes.

L'affaire Weinstein a entraîné une déferlante de tweets et de posts sur les réseaux sociaux, sous les hashtags « me too » et « balance ton porc ». Elle a permis à des dizaines de milliers de femmes de sortir du silence et de dénoncer les agressions qu'elles ont subies, à tout âge, dans tous les milieux sociaux, dans la rue, sur leur lieu de travail, dans le monde de l'enseignement, des arts, des médias ou dans l'arène politique.

Il faut saluer cette libération de la parole, mais je préciserai aussi, comme certains l'ont déjà dit, que cette affaire a aussi eu pour effet principal de libérer l'écoute. Le temps est venu pour la honte de changer de camp. Le temps est venu de mettre un terme au sexisme et au harcèlement auxquels les femmes font quotidiennement face, ainsi qu'à l'impunité dont la grande majorité des agresseurs a pu bénéficier jusqu'ici.

Il est difficile de disposer de données fiables, car il existe ce que l'on appelle un chiffre noir de la violence. Les dernières statistiques policières disponibles datent de 2014. On parle de près de 40.000 plaintes déposées cette année-là. Cela correspond à une moyenne de 108 plaintes par jour. Dans 85% des cas, les victimes sont des femmes.

Vous l'avez rappelé, l'Agence européenne des droits fondamentaux indique qu'une femme sur trois en Belgique a subi des violences physiques et/ou sexuelles depuis l'âge de quinze ans. Quelque 67% des victimes n'ont pas dénoncé leur partenaire aux autorités et 33% seulement en ont parlé à leur médecin ou à un centre d'accueil et de soins.

Par ailleurs, loin du cliché habituel selon lequel le viol serait le fait d'un pervers isolé agissant dans une ruelle sombre, nous savons désormais que la plupart des violences sexuelles sont perpétrées par des hommes proches de la victime, qu'il s'agisse d'un partenaire ou d'un ex-partenaire, d'un voisin, d'un ami etc.

En outre, au-delà de la nécessaire prise en charge, il est indispensable que tous les efforts soient entrepris afin de sensibiliser les hommes aux questions touchant à la nécessaire égalité des femmes et des hommes, au respect de l'autonomie des femmes et, lorsqu'il s'agit de relations affectives ou sexuelles, à la nécessité d'un désir partagé.

Je ne pourrai évidemment pas aujourd'hui détailler, dans le cadre de votre interpellation, l'ensemble des 176 mesures qui ont été conjointement adoptées dans le cadre du Plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales pour la période 2015-2019, auquel participent les Gouvernements de la Commission communautaire française, de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Avant de répondre d'une façon plus spécifique à vos questions, je me bornerai donc seulement à souligner que ce plan intrafrancophone a été adopté en exécution de la Convention d'Istanbul qui a été ratifiée par la Belgique en 2016.

En ce sens, ce plan intrafrancophone est enfin conçu sur une approche holistique et transversale de la question des violences faites aux femmes, prenant comme fil de trame le principe suivant lequel les différentes formes de violence exercées sur les femmes procèdent en réalité toutes d'un continuum, et obligeant l'ensemble des entités concernées à établir des politiques intégrées et coordonnées.

S'agissant, plus précisément de la Ligne d'écoute violences conjugales, je précise qu'elle existe depuis 2009. Vous avez sous doute entendu hier Mme Sidibé à la radio appeler à la création d'une ligne d'écoute sur les violences. Je vous confirme que l'augmentation significative, passant du simple au double, du nombre des appels reçus par le 0800 au cours du mois d'octobre dernier est directement liée à la rediffusion de la campagne le Journal de Marie qui renoue, depuis 2016, avec les campagnes Fred et Marie de 2011 et de 2013. En l'occurrence, les spots TV et radio du Journal de Marie sont rediffusés depuis le 9 octobre 2017 et le seront encore jusqu'au 31 décembre 2017, sur toutes les chaînes. Il est en effet démontré, depuis plusieurs années, que la diffusion des campagnes de lutte contre la violence conjugale a un impact direct et fort sur la capacité d'agir des victimes. Elle leur permet de sortir du silence et de s'adresser aux professionnels compétents.

En 2017, le gouvernement a donc décidé de concentrer les moyens afin de procéder à un affichage permanent. Il ne s'agit donc pas d'une campagne isolée contre les violences à mener quelques semaines par an. Des affiches et des bandeaux sont déployés dans les transports en commun, mais également dans les salles d'attente des professionnels de la santé et dans les pharmacies.

Cette nouvelle initiative vise à encourager toute l'année, et pas seulement aux alentours du 25 novembre, les personnes victimes de violences à sortir du silence et à les orienter vers des services spécialisés.

Cette politique, qui fut déjà partiellement testée en 2016, avait déjà permis d'accroître notablement le nombre d'appels à la ligne d'écoute. Le 0800/30 030 a enregistré, depuis la mise en place de la campagne permanente, plusieurs centaines d'appels supplémentaires de victimes ou de membres de leur entourage par rapport aux chiffres enregistrés les années précédentes. Je ne dispose pas encore des chiffres de l'année 2017 mais il y a une constante : depuis le basculement vers un dispositif permanent, on constate une augmentation du nombre d'appels.

Une mesure phare de cette année 2017 a consisté à étendre, depuis le 8 mars dernier, l'accessibilité de la ligne d'écoute 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Auparavant, les personnes formant le 0800/30 030 en dehors des heures de permanence, soit après 19 heures et jusqu'à 9 heures, ainsi que les week-ends et jours fériés, arrivaient sur un répondeur, ce qui est peu efficace. Celui-ci renvoyait vers le site internet et vers la police.